

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1026 accordant une gratification

n° 1026

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 août 1946

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro
31 août 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul l'article 90 bis du décret du 2 mars 1910

Vul l'arrêté ministériel du 26 octobre 1942,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une gratification de trois mille francs (3.000 francs) est accordée à M. Mitler (Henri), chef mé anicien à l'Usine électrique, pour travaux effectués en dehors des heures de travail normales. La présente dépense est imputable au

chapitre 13,

article 2

paragraphe L de 'exercice en cours du budget local. Art. 2. — Le chef du bureau des finances et le trésorier-payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enre gistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

P.-H. SIRIEX.